

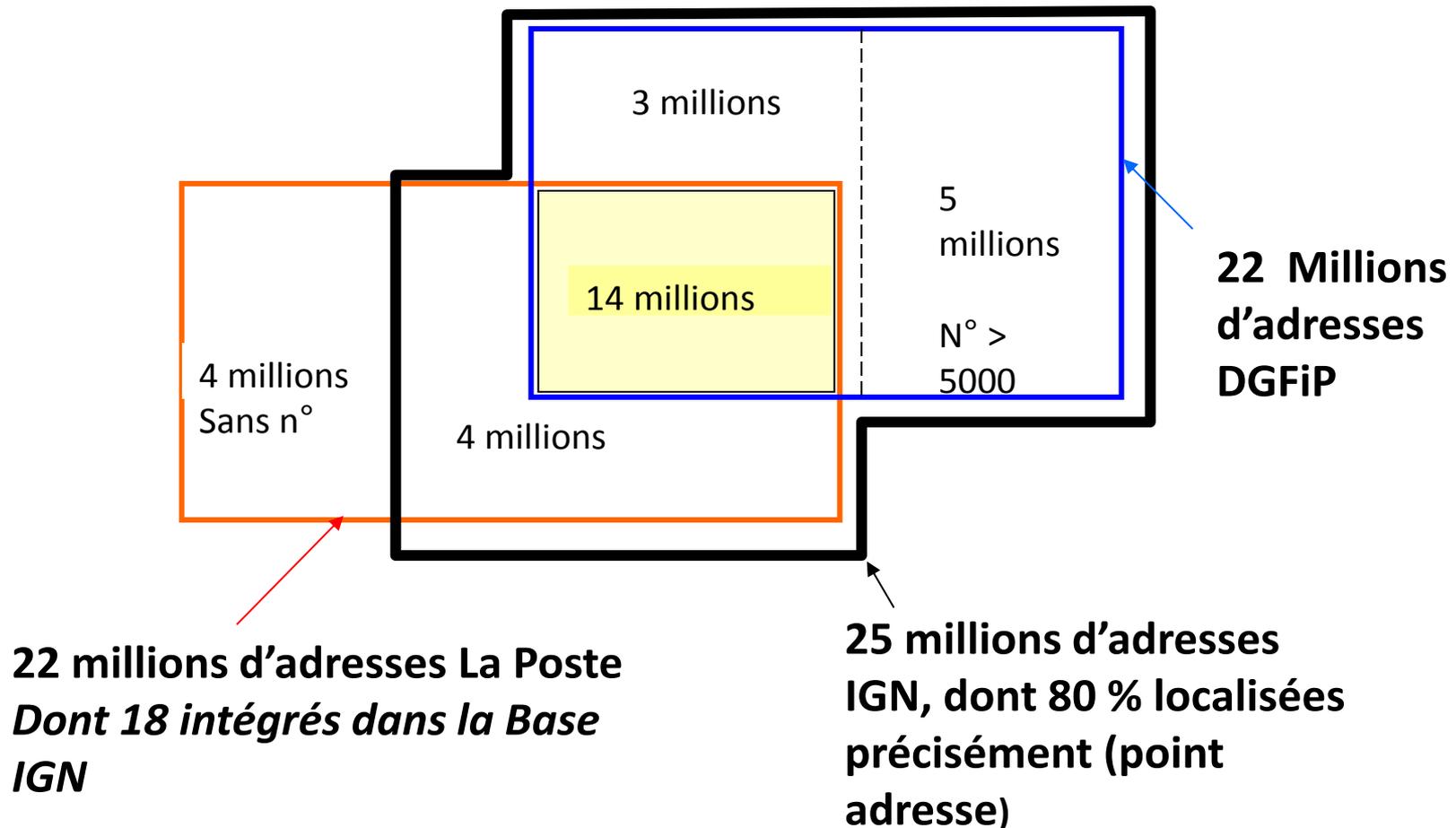
UNE BASE ADRESSE NATIONALE ?

RÉFÉRENCE UNIQUE NATIONALE

CONTEXTE

- **La Poste et l'IGN** ont chacun une base adresse, avec une mise en commun minimale.
 - perte d'efficacité
 - adresses parfois erronées (et incohérentes)
 - dispersion des projets et des moyens (budgétaires et humains) dédiés.
- Forte demande d'une base adresse de référence
 - exhaustivité,
 - qualité homogène
 - normée au niveau national.
- L'AFIGEO recommande une collaboration entre les communes, La Poste et l'IGN
- L'IGN et La Poste sont en mesure de constituer le cœur et le système d'information de cette base adresse nationale
- **Les communes, responsables de l'adresse**, et d'autres acteurs publics sont des partenaires fondamentaux

Une situation insatisfaisante



OBJECTIFS

Etablir et exploiter une base adresse nationale (BAN) à partir des bases de données La Poste/ IGN et avec les communes et les autres partenaires publics concernés afin de :

- garantir des données cohérentes, mises à jour en continu, qualifiées et exhaustives
- mutualiser les moyens publics dédiés à l'enrichissement et à la mise à jour des données adresse
- apporter une réponse aux préconisations de **l'Afigéo**, recommandant la création d'un guichet unique
- se conformer à l'esprit de la **directive Inspire**
- confirmer la gratuité pour les services publics ni industriels ni commerciaux

LE CONTENU ET L'EXPLOITATION DE LA BAN

- **La BAN serait limitée aux fondamentaux :**
 - les adresses non nominatives habitées géolocalisées,
 - Compléments d'adresse
 - Voies et numéros dans la voie
 - Localité et code postal
 - **Correspondance entre identifiant La Poste (Hexaclé) et IGN**
 - Chaque élément étant géolocalisé
- La BAN reposerait sur un SI abritant les données et comprenant des interfaces avec les partenaires: collectivités territoriales, SDIS... sollicités pour alimenter et fiabiliser les données, avec une administration commune visant à qualifier chaque adresse.
 - ➔ **En contrepartie de la participation des différents acteurs :**
 - mise à disposition (notamment des communes) d'un processus de mise à jour simple, ergonomique et économique
 - accès à une base Adresse de qualité car validée par La Poste et l'IGN
 - possibilité d'exploitation pour un usage interne

La BAN est utilisable gratuitement pour le service public

DIFFUSION

- **Les communes** diffusent leurs données propres selon leurs modalités
- **La Poste et l'IGN** diffusent leurs propres produits conçus à partir de la BAN selon leurs modalités propres
- **L'IGN, comme chaque acteur, diffuse les données de la BAN au coût marginal, pour toute utilisation dans l'exercice d'une mission de service public ne revêtant pas de caractère industriel ou commercial.**

ETAPES ENVISAGÉES

Formalisation du projet avec les communes et les autres acteurs concernés (collectivités, SDIS, +guichet unique etc.), puis tests sur l'ergonomie de la saisie/correction/validation avec des communes ou plateformes territoriales volontaires

Test sur une zone significative (un département, le 77,44).

Mise en place de l'organisation pour la collecte

Evaluer les coûts

Mise en place du projet La Poste IGN avec un comité de pilotage élargi, intégrant des représentants des communes et d'autres partenaires

Réalisation progressive

POUR ALLER PLUS VITE...

Réalisation progressive visant d'abord à la mise en relation des identifiants Hexaclé et IGN et à accélérer les mises à jour.

Utilisation des outils IGN (Ripart) pour l'interface avec les partenaires.

Automatisation progressive des cas particuliers.

La résorption des écarts entre les bases de la Poste et de l'IGN et la localisation précise de tous les points adresse prendront quelques années, en fonction de l'implication des autres partenaires.